

HONORAIRES DE TRANSACTION A COMPTER DU 1^{er} FEVRIER 2026

IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL GARAGES, PLACES DE STATIONNEMENT ET TERRAINS A BATIR

Honoraires à la charge du vendeur, TVA incluse au taux en vigueur actuel de 20 %
Taux applicables sur le prix de vente toutes taxes comprises

GARAGE /STATIONNEMENTFORFAIT 2.000 € TTC

DE 0 € TTC à 50.000 € TTC.....FORFAIT 4.675 € TTC

DE 50.001 € TTC à 100.000 € TTC8,5 %

DE 100.001 € TTC à 150.000 € TTC7,5 % (avec minimum de 8.500 € TTC)

DE 150.001 € TTC à 200.000 € TTC6,5 % (avec minimum de 11.250 € TTC)

DE 201.000 € TTC à 300.000 € TTC6 % (avec minimum de 13.000 € TTC)

DE 301.000 € TTC à 400.000 € TTC5,5 % (avec minimum de 18.000 € TTC)

DE 401.000 € TTC à 500.000 € TTC5,25 % (avec minimum de 22.000 € TTC)

DE 501.000 € TTC à 1.000.000 € TTC.....5 % (avec minimum de 26.250 € TTC)

AU-DELA4 %

Achat – Vente – Location – Gestion

TARIF DE L'AGENCE

LOCATIONS

ACTE DE LOCATION POUR IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

HONORAIRES TTC A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	Zone tendue 10,09 € / m ² Zone Non Tendue 8,07 € / m ²
Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux	3,03 € / m ²
Le total des honoraires est plafonné à 8 % TTC du loyer annuel Hors Charges	
HONORAIRES TTC (TVA 20%) A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	
8 % TTC du loyer annuel hors charges avec un minimum de 400 € TTC	

Zone « tendue » pour l'application de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989

Extrait de la liste des communes par agglomérations (classées par ordre alphabétique) fixée par le décret du 10 mai 2013.

77	DAMMARIE LES LYS
77	LIVRY SUR SEINE
77	LE MEE SUR SEINE
77	MELUN

77	NANDY
77	PRINGY
77	LA ROCHETTE
77	RUBELLES

77	ST FARGEAU PONTIERRY
77	SAVIGNY LE TEMPLE
77	VAUX LE PENIL
77	VERT SAINT DENIS

Les communes non indiquées dans le tableau sont situées en Zone « Non Tendue ».

ACTE DE LOCATION POUR IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL

15% TTC du loyer annuel hors charges pour le bailleur et

15% TTC du loyer annuel hors charges pour le locataire.

GESTION LOCATIVE

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR HORS TAXES

Biens non meublés :

. Sans la garantie des loyers impayés 6,50 % HT du montant quittancé*

. Avec la garantie des loyers impayés..... 7,20 % HT + 1,9 % d'assurance du montant quittancé*

Biens meublés :

. Sans la garantie des loyers impayés 7,00 % HT du montant quittancé*

. Avec la garantie des loyers impayés..... 7,70 % HT + 1,9 % d'assurance du montant quittancé*

**TVA facturée en sus sur les montants obtenus au taux en vigueur*